Administration Générale & Finances

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département des Hautes-Alpes



005-240500439-20140617-2014_76-DE Regu le 25/06/2014



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél: 04 92 21 35 97
Fax: 04 92 20 38 90
accueil@cccbrianconnais.fr

<u>DELIBERATION</u> N° 2014-76 du 17 JUIN 2014

OBJET: Remboursement de subvention ADEME

Rapporteur : M. le Président

Le 17 juin 2014 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 10 juin 2014 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents: 30

Nombre de pouvoirs: 12

Votants: 40 pour la délibération n°2014-67

42 de la délibération n°2014-68 à 2014-77

M. Roger GUGLIELMETTI est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents: M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Jean-Luc NEVEU, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIER, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir :

M. Eric PEYTHIEU à M. Gérard FROMM

Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL M. Maurice DUFOUR à Mme Nicole GUERIN M. Gilles MARTINEZ à Mme Marie MARCHELLO M. Bruno DAVANTURE à Mme Francine DAERDEN

Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENAIRE

M. Guy HERMITTE à M. Alain FARDELLA M. Marc FORNESI à M. Roger GUGLIELMETTI Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY

Mme Anne-Marie PEYTHIEU à M. Jean-Luc NEVEU M. Philippe STOCKLI à Mme Anne-Marie FORGEOUX Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'opérations visant à la fermeture et/ou à la réhabilitation des décharges municipales de manières à satisfaire aux prescriptions du schéma départemental d'élimination des déchets ménagers ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2012-356-0014 en date du 21 décembre 2012, portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Administration Générale & Finances

AR PREFECTURE

005-240500439-20140617-2014_76-DE Regu le 25/06/2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant l'arrêté attributif de subvention de l'ADEME N°1140C0045 en date du 19 avril 2011 d'un montant de 106 607.42 € relatif aux réhabilitations des anciennes de décharges,

Considérant la collectivité a bénéficié d'un premier acompte de la subvention de l'ADEME de 31 382.23 €, mais que l'opération correspondant n'a pas été réalisée dans les délais impartis,

Considérant la facture de l'ADEME demandant le remboursement de la subvention perçue,

Vu l'avis favorable de la Commission Technique Environnement et Développement Durable en date 3 juin 2014,

Vu l'avis favorable du Bureau des Vice-présidents en date 2 juin 2014,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Autorise le Président à procéder au remboursement de la subvention ADEME d'un montant de 31 382,23 €.
- Dit que sur les crédits correspondants sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme Le Président.

Alain FARDELLA.

Date affichage:

2 5 JUIN 2014